

Convocations :19 juin 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-six juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur DENCHE Pascal, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur EXERTIER Bertrand, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie, Monsieur LAMBERT Dominique

Excusé : Monsieur FLEURET Hubert donne procuration à Madame Catherine CAILLOD.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benoit Exertier.

1) Intervention de Madame Edith Vich-Y-Llado, responsable bibliothèque:

Madame Edith Vich-Y-Llado, responsable bibliothèque invite les élus à venir visiter le local de la bibliothèque . A la suite de cette visite, Madame Edith Vich-Y-Llado demande l'achat de matériels (3 bacs à 261 € HT) et la fabrication de nouveaux rayonnages (2000 € environ) pour parfaire l'espace lecture.

Les élus donnent leur accord pour l'achat de bacs en plastique, de chevalets et autres accessoires le tout pour un montant environnant 1000 €.

Les linéaires complémentaires seront commandé à la société HENRI BOIS qui a réalisé le mobilier déjà en place. Ces rayonnages seront mandatés en investissement vu leur caractère de durabilité au compte 2183.

Un virement de crédit du compte 2111 au compte 2183 sera fait d'un montant de 3000 € pour mandater le total des achats.

2)Suivi du dossier "interdiction du passage des poids lourds sur la RD 923 dans l'agglomération de Laissaud:

Le Maire invite Monsieur Alain Ferrandiz de l'association "Non aux poids lourds " à rappeler la demande des riverains de la RD 923. Au nom de l'association , Monsieur Ferrandiz rappelle les objectifs de l'association :

Faire respecter la vitesse à 50 km à l'heure dans le village et interdire le passage des poids lourds de plus de 7T500 dans l'agglomération sur la RD 923;

Monsieur Ferrandiz aimerait que le Maire de Laissaud rencontre le Maire de Pontcharra pour le sensibiliser sur les nuisances sonores engendrées par le passage des poids lourds.

Après une discussion entre les élus, il est décidé que le Maire rencontrera le Maire de Pontcharra et organisera une réunion avec les Maires de Les Mollettes, Sainte Hélène et Pontcharra.

La direction des routes au Conseil Général suit le dossier et Monsieur Roland Mistral a rencontré diverses entités (CCI, fédération des transports, Alpespaces) qui ne sont pas opposées à une restriction de la circulation des poids lourds.

Monsieur Ferrandiz accompagnera le Maire lors du rendez vous avec le Maire de Pontcharra.

La commission communale "poids lourds" se réunira le 15 juillet à 18 h 30 en mairie.

3) Les Nouveaux rythmes scolaires :

Madame Myriam Fayolle rappelle à l'aide d'un power point les différentes étapes de ce dossier. Après discussion et explications, les points à décider avec les communes du RPI sont les suivants :

- Prise en charge financière des activités TAP (temps d'animation périscolaire)
- Gratuité ou non des TAP
- Règlement et dossier d'inscription à finaliser
- Une réunion aura lieu le mardi 1er juillet à 18 h30 avec les maires des trois communes et les délégués du RPI.

Parallèlement, un courriel sera envoyé au centre de gestion pour obtenir des modèles de contrats d'embauche notamment.

4)Appel d'offre révision n° 3 du POS valant élaboration du PLU:

Le Maire informe les élus que trois cabinets d'urbanisme (Terre d'urbanisme, Dominique Janex et le cabinet Vial)ont répondu à l'appel d'offre cité ci- dessus.

La commission communale d'appels d'offres s'est réuni le 11 juin à 9 h 30 pour ouvrir les enveloppes.

Après lecture et vérification des devis, c'est le cabinet Terre d'Urbanisme, Madame Caroline Métifiot qui obtient la note la plus basse donc la meilleure offre.

Le rapport de la commission d'appel d'offre est joint à la délibération.

Après avoir délibéré,à l'unanimité le conseil entérine le rapport de la commission communale d'appel d'offres et autorise le maire à signer la convention avec Madame Caroline Métifiot de Terre d'urbanisme et ses collaborateurs

La première réunion aura lieu le vendredi 11 juillet à 14 h en mairie.

5)Demande de dérogation pour l'inscription d'enfants non résidents dans le périmètre du RPI à l'école de Laissaud

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Collomb qui est domicilié à Pontcharra , Villard Benoit et qui souhaiterait que ces deux enfants soient inscrits à l'école de Laissaud.

Après discussion et vote, à l'unanimité les élus refusent l'inscription des ces deux enfants non résident dans le périmètre du RPI.

-6) Aménagement d'une quatrième classe : choix d'un bureau d'étude, maître d'oeuvre architecte, urbaniste

Le Maire rappelle qu'une pièce reste à aménager dans le bâtiment de l'école et que le nombre d'enfants scolarisés augmentant progressivement, l'ouverture d'une quatrième classe peut être d'actualité en septembre 2015.

Par ailleurs cette pièce n'étant pas du tout isolée, il convient aussi de faire un aménagement pour réduire la note de chauffage et améliorer le confort des professeurs et des élèves.

Cet ordre du jour sera discuté à la prochaine réunion du conseil municipal.

7) Achat d'un vidéo projecteur :

Monsieur Pascal Denche propose l'achat d'un écran (113 €) d'une table(99 €) et d'un kit déport (145 €) et d'un vidéoprojecteur standard VIVITEK SVGA-HDMI-3000lmD556 (349 €). Le total des achats s'élève à 706 € hors taxes et seront mandatés au compte 2184.

8) Point sur l'embellissement de la commune :

Madame Caillod lit un courrier relatant les événements consécutifs aux congés de l'employé communal, (courrier joint).

Madame Caillod demande qu'un courrier soit fait à Monsieur Alain Lancelot.

Madame Caillod fait également le point sur les améliorations à apporter pour embellir la commune

L'emploi du temps de l'employé communal est discuté, puis les élus décident de reporter cet ordre du jour à la prochaine réunion.

09) Divers :

Madame Myriam Fayolle informe les élus de la rédaction d'un bulletin municipal (feuille A3 pliée) présentant la nouvelle équipe municipale notamment.

Les différents ordres du jour n'ayant pas été évoqués seront discutés lors de la prochaine réunion.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 17 juillet à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz.

